

COMPTES CONSOLIDÉS - NORMES IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018



Le Groupe OCP publie ses comptes consolidés au 31 décembre 2018 selon le référentiel IFRS. Cette décision est conforme aux dispositions de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et aux celles de l'article III, paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), devenu Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

Ce choix de publication est motivé par la volonté d'unifier la communication financière à destination des investisseurs.

L'ensemble des états financiers consolidés et les notes annexes sont consultables sur le site internet suivant :

<http://www.ocpgroup.ma/fr/investisseurs/resultats-financiers>

NOTE 1- PRINCIPES COMPTABLES

1.1. BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du Groupe OCP sont préparés depuis 2008 en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par l'« International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee » et qui ont été adoptées par l'Union Européenne. Les comptes consolidés du Groupe OCP au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2019.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

1.2. NORMES ET AMENDEMENTS APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

Le Groupe OCP a appliqué pour la première fois, la norme IFRS 15-Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients- et la norme IFRS 9-Instruments financiers-. L'application de ces deux normes n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe. Les analyses des impacts de ces deux normes sont détaillées ci-après :

IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus de contrats clients » (ou reconnaissance du revenu) est la nouvelle norme IFRS régissant les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que les différentes interprétations existantes, notamment IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers ». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à une analyse approfondie des implications qualitatives et quantitatives et à l'identification des principales différences de méthodes de comptabilisation et de reconnaissance du chiffre d'affaires.

La norme IFRS 15, applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 définit une méthodologie d'analyse des contrats et de reconnaissance des revenus basée sur cinq étapes :

- 1- Identifier le contrat
- 2- Identifier les obligations de prestation
- 3- Déterminer le prix de la transaction
- 4- Répartir le prix de la transaction entre les obligations de prestation
- 5- Reconnaître le revenu lorsque les obligations sont satisfaites.

Les analyses des principaux contrats de ventes en application de ces cinq étapes ont couvert les contrats de vente de la roche, de l'acide et des engrais, en fonction des Incoterms utilisés (Free On Board - FOB, Cost and Freight - CFR et Delivered At Terminal - DAT).

Cette analyse a confirmé que la majorité des contrats est constituée d'une seule obligation de performance, consistant à livrer une quantité contractuelle de bien. Le transfert du contrôle s'effectue selon les incoterms utilisés : Pour les contrats FOB et CFR analysés, la date de transfert du contrôle correspond à la date d'émission du connaissance, soit à l'issue du chargement. Tandis que pour les contrats DAT, la date du transfert du contrôle au client correspond à la date de livraison dans les entrepôts désignés par le client.

Cette analyse n'a pas changé la façon dont les revenus doivent être reconnus. Ainsi, aucun impact n'est donc constaté par rapport à l'évaluation des obligations de performance et à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

De même, pour se conformer aux dispositions de la norme IFRS 15 en termes d'informations à fournir en annexes, le Groupe a choisi de décomposer ses revenus selon :

- La nature des produits et services vendus : on distingue notamment les lignes de ventes de phosphates, d'acide phosphorique, d'engrais et de fret,
- Leurs zones géographiques,
- Les tiers intragroupes et hors Groupe.

IFRS 9 : Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers qui remplace la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est applicable de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs.

Au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture de 36 millions de dirhams pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme.

Interprétation IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

Cette interprétation fixe la date de la transaction aux fins de déterminer le cours de change à utiliser pour la comptabilisation initiale de l'actif, la charge ou le produit connexe (ou une partie) à la date de comptabilisation initiale de l'actif non-monétaire ou du passif non-monétaire résultant du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée.

S'il y a des paiements ou encaissements anticipés multiples, l'entité doit déterminer une date de transaction pour chaque paiement ou encaissement anticipé.

L'application de cette interprétation est sans impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

1.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrat de location

financement ».

Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location financièrement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créées par un contrat de location.

La nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. L'impact d'IFRS 16 est en cours de finalisation et de vérification.

Le Groupe utilisera la méthode de transition rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application.

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt.

Le Groupe OCP réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements.

De même, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les amendements suivants :

- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

BUSINESS ET PROGRAMME INDUSTRIEL

L'année 2018 a été marquée par la réalisation des projets de développement industriel suivants :

- Démarrage complet de la quatrième unité de production d'engrais JFC IV. Cette unité, d'une capacité de 1 million de tonnes par an, porte la capacité totale de production d'engrais du Groupe à 12 millions de tonnes par an.
- Extension de la laverie Merah à Khouribga pour le traitement de la qualité haute, moyenne et basse teneur. Cette extension offre une capacité additionnelle de 3 millions de tonnes par an et porte la capacité globale de la laverie à 12 millions de tonnes par an.
- Achèvement du programme d'adaptation et de revamping des ateliers phosphoriques, par la mise en service des deux dernières lignes phosphoriques.
- Nouvelles infrastructures au port de Jorf Lasfar avec la mise en service des portiques de déchargement du soufre solide et d'acide.

FINANCEMENT

- En date du 8 octobre 2018, un accord a été conclu entre l'Etat marocain et un consortium de banques marocaines en présence du Groupe OCP, pour le remboursement par voie d'affacturage sans recours, du montant du crédit de TVA à hauteur de 20,5 milliards de dirhams. Le coût total de l'opération de 4,2 milliards de dirhams sera payable sur un échéancier de 9 ans.
- Après la première émission subordonnée perpétuelle obligatoire qui a eu lieu en décembre 2016, le Groupe OCP a réalisé en mai 2018 sa deuxième émission obligatoire du même type avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant de 5 milliards de dirhams. Cette émission par appel public à l'épargne porte sur l'émission de 50 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune. Cette opération permet de continuer à renforcer la structure financière du Groupe et d'accompagner sa transformation tout en confortant ses ratios de crédit.

NOTE 3 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Groupe a appliqué au 1er janvier 2018 les normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » selon la méthode dite « rétrospective simplifiée » en comptabilisant les effets cumulatifs de la première application dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018. Par conséquent, les données 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées.

3.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions de dirhams)	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits des activités ordinaires	55 906	48 503
Production stockée	1 728	201
Achats consommés	(22 398)	(18 786)
Charges externes	(9 780)	(8 534)
Charges de personnel	(8 481)	(8 478)
Impôts et taxes	(288)	(227)
Résultats des co-entreprises	399	337
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	(60)	(266)
Autres produits et charges récurrents	49	(27)
EBITDA	17 076	12 722
Amortissements et pertes de valeur	(5 820)	(6 150)
Résultat opérationnel récurrent	11 256	6 572
Autres produits et charges non récurrents	(1 250)	(1 107)
Résultat opérationnel	10 006	5 465
Coût d'endettement financier brut	(1 865)	(1 388)
Produits financiers des placements	299	220
Coût d'endettement financier net	(1 567)	(1 168)
Résultat de change sur dettes et créances financières	(412)	2 901
Autres produits et charges financiers	(1 325)	(880)
Résultat financier	(3 304)	853
Résultat avant impôt	6 702	6 318
Impôts sur résultat	(1 100)	(1 629)
Résultat net de la période	5 602	4 689
Résultat net part du Groupe	5 425	4 567
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	178	122
Résultat de base et dilué par action en dirhams	62,04	53,41

3.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En millions de dirhams)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net	5 602	4 689
Ecart actuariels	(377)	130
Impôts	71	(24)
Quotes-parts de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises		
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par Capitaux propres	(521)	
Éléments non recyclables en résultat	(827)	107
Ecart de conversion	(13)	(73)
Quotes-parts de gains et pertes comptabilisés en Capitaux propres (variation CFH) *	(321)	
Impôts **	68	
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sur co-entreprises (variation CFH)	13	(13)
Éléments recyclables en résultat	(253)	(86)
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	(1 080)	20
Résultat global consolidé	4 522	4 710
<i>Dont part du Groupe</i>	4 344	4 588
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	178	122

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

3.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(En millions de dirhams)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	17 141	8 419
Actifs financiers de trésorerie	5 654	2 709
Stocks	13 213	10 343
Créances clients	10 279	6 036
Autres actifs courants	9 383	10 204
Total actifs courants	55 669	37 711
Actifs non courants		
Actifs financiers non courants	872	15 215
Participation dans les co-entreprises	3 802	3 726
Actifs d'impôt différé	16	16
Immobilisations corporelles	101 589	97 015
Immobilisations incorporelles	510	321
Total actifs non courants	106 788	116 293
Total Actif	162 458	154 005

(En millions de dirhams)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
PASSIF		
Passifs courants		
Emprunts et dettes financières courants	6 736	7 935
Dettes financières résultantes des opérations Murabaha	387	818
Provisions courantes	328	263
Dettes commerciales	12 230	13 706
Autres passifs courants	5 257	5 268
Total passifs courants	24 939	27 991
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières non courants	50 864	46 244
Provisions non courantes pour avantages au personnel	4 616	4 307
Autres provisions non courantes	757	521
Passifs d'impôt différé	993	1 112
Total passifs non courants	57 230	52 184
Capitaux propres part du Groupe		
Capital social	8 287	8 287
Primes liées au capital	18 698	18 698
Réserves consolidées part Groupe	46 450	40 858
Résultat net part Groupe	5 424	4 567
Capitaux propres part du Groupe	78 859	72 411
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 430	1 419
Total Capitaux propres	80 290	73 830
Total Passifs et Capitaux propres	162 458	154 005

3.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions de dirhams)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
EBITDA	17 076	12 722
Subventions et dons accordés	(797)	(705)
Autres charges et produits non courants	(35)	(112)
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	(333)	(207)
Résultats des co-entreprises	(399)	(337)
Autres	(136)	(533)
Marge brute d'autofinancement	15 375	10 829
Incidence de la variation du BFR :	(6 820)	(2 371)
Stocks	(3 008)	(255)
Créances commerciales	(4 291)	(1 069)
Dettes commerciales	(416)	(521)
Autres actifs et passifs courants	895	(526)
Impôts versés	(855)	(114)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 700	8 345
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	(10 801)	(9 045)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	95	150
Placements financiers nets	9 540	(705)
Incidence des variations de périmètre	20	(0)
Acquisition d'actifs financiers	(441)	(8)
Cession d'actifs financiers	1	
Dividendes reçus	256	75
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 331)	(9 533)
Emission d'emprunt	11 338	7 257
Remboursement d'emprunts	(8 791)	(5 277)
Émission de titres super subordonnés	5 000	
Intérêts financiers nets versés	(2 504)	(2 379)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(2 478)	(1 661)
Dividendes payés aux minoritaires	(170)	(170)
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 395	(1 411)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	(12)	(21)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 752	(2 621)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 388	11 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17 140	8 388
Variation de la trésorerie nette	8 752	(2 621)

(1) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont nettes des dettes nettes sur acquisitions d'immobilisations pour -1 289 millions de dirhams au titre de l'exercice 2018 contre 1 135 millions de dirhams au titre de l'exercice 2017.

3.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel	Titres super subordonnés	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	Quotes-parts de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 287	18 698	(2 477)	4 996	37 197	(149)			3 3 779	70 335	1 470	71 805
Affectation du résultat de l'exercice 2016					3 779				(3 779)			
Résultat global consolidé de l'exercice 2017			107			(73)			(13)	4 567	122	4 710
Emission titres super subordonnés										(179)		(179)
Coupons titres super subordonnés				(179)								
Variation de périmètre												
Dividendes versés					(1 661)					(1 661)	(170)	(1 831)
Autres					(672)					(672)	(3)	(675)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	8 287	18 698	(2 370)	4 817	38 642	(223)			(9)	4 567	1 419	73 830
Impact IFRS 9					(29)					(29)		29
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2018	8 287	18 698	(2 370)	4 817	38 613	(223)			(9)	4 567	1 419	73 801
Affectation du résultat de l'exercice 2017					4 567				(4 567)			
Résultat global consolidé de l'exercice 2018			(306)			(13)	(521)	(240)	5 425	4 344	178	4 522
Emission titres super subordonnés				5 000						5 000		5 000
Coupons titres super subordonnés				(328)						(328)		(328)
Variation de périmètre												
Dividendes versés					(2 478)					(2 478)	(170)	(2 648)
Autres					(60)					(60)	4	(57)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	8 287	18 698	(2 676)	9 489	40 642	(236)	(521)	(250)	5 425	78 859	1 430	80 290

NOTE 4 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays d'implantation	Devise	31 décembre 2018		31 décembre 2017		
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	
Industriel							
OCP S.A - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100.00	Mère (IG)	100.00	
Phosboucrââ	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60.00	IG	60.00	
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33.33	ME	33.33	
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50.00	ME	50.00	
Groupe PRAYON	Belgique	EUR	ME	50.00	ME	50.00	
Trading							
OCP Africa	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100.00	IG	100.00	
Black Sea Fertilizer Trading Company - BSFT	Turquie	TRY	IG	70.00	IG	70.00	
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100.00	IG	100.00	
Autres							
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100.00	IG	100.00	
OCP International SAS	France	EUR	IG	100.00	IG	100.00	
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Fondation Phosboucrââ	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Université Mohammed V Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Lycée d'Excellence de Benguerir - Lydex	Maroc	MAD	IG	100.00			
Jacobs Engineering S.A - JESA	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	
Dupont OCP Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50.00	ME	50.00	
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51.00	ME	51.00	
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux (CER)	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100.00	IG	100.00	
Teal Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49.00			

4.2 VARIATION DU PÉRIMÈTRE

- L'entrée en périmètre de Teal Technology & Services (TTS). Issue d'une joint-venture avec IBM, cette entité a pour objectif d'activer la transformation digitale des entreprises africaines. Elle est consolidée en mise en équivalence.
- L'intégration à 100 % du Lycée d'Excellence de Benguerir (LYDEX). Il s'agit d'un établissement scientifique et technologique, fruit d'un partenariat public-privé. Le Lycée d'Excellence est porté par la Fondation OCP.



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
OCP S.A.
2, Rue Al Abtal - Hay Erraha - Immeuble OCP
Casablanca

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

**RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société OCP S.A., et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 80.290 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 5.602.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 22 mars 2019

Les Auditeurs Indépendants

ERNST & YOUNG

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Tél : (212) 22 23 23 23
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT

288, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
Sakina BENSOUDA
Associée